

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes

COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 22-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le quinze septembre 2026 s'est réuni dans les locaux du SEDRE au 340 Route d'Etampes – 91150 BRIERES-LES-SCELLES, sous la présidence de Madame Christine BOURREAU.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT

BOISSY-LE-SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL

MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
ORMOY-LA-RIVIERE

PUSSAY

SACLAS

SAINT-CYR-LA-RIVIERE
SAINT HILAIRE

LARDY

Absents :

ABBEVILLE LA RIVIERE
BOISSY-LA-RIVIERE

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

LARDY

CAESE

Yves BECKER
Philippe LOISEAU
Stéphane DUPENLOUP
Laurent VIOLETTE
Arlette SELLIER

Goeffroy AUBIN

Alexis LE CALVE
Sylvie JOUARD
Christine BOURREAU
Béatrice THOMAS
Mylène MOUCHEZ
Arnaud CUVEILLIER
Maryvonne SIBENALER
Laurine BAK

Eric CAVERS
Matthieu IMBAULT
Michaël MERIGOT
Grégory COURTAS
Steven VAULTIER
Dominique ABAUTRET
Meghann BARBARAY
Ludovic CHACHIGNON
Charles TREMBLAY
Stéphane DEMEULEMEESTER

CCEJR

Rémi LAVENANT

CAESE

Jean-Jacques NOTSECK
Vincent ROUDEAU
Olivier LARCHER
Gilles KINDERMANS
Yves POUPENEY
Tancrede LAIZE
Jean-Pierre VALVERDE
Sébastien RESTINI
Nicolas PERSIGAND
Sabine BENDAOU
GIRARD Jean-Charles
Stephen DALE

CCEJR

Eric BOURMAUD

Secrétaire de séance : Ludovic CHACHIGNON

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes

COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 22-2026

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGETAIRE DE L'EXERCISE 2026

Le montant voté sur le budget primitif 2026 à la ligne 658 (charges diverses de gestion courante) est insuffisant.

La ligne 658 est réservée aux paiements des frais de traitement du SIREDOM et aux dégrèvements des factures des usagers des années antérieures. Il y a eu plus de dégrèvements que prévu initialement. Il convient donc de voter une décision modificative répartie telle que suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	- 50 000,00€
658	Charges diverses de gestion courante	+ 50 000,00€

Vu la délibération n°05-2026 du approuvant le Budget Primitif 2026 ;

Vu l'insuffisance de crédits budgétaires sur la ligne 658 – *charges diverses de gestion courante* du chapitre 65-*autres charges de gestion courante* ;

LA PRESIDENTE entendue,

LE COMITE SYNDICAL après en avoir délibéré et procédé au vote,

Approuve la décision modificative n°1 ;

Donne pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération ;

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le secrétaire de séance
Ludovic CHACHIGNON



POUR EXPEDITION CONFORME

La Présidente
Christine BOURREAU



Comité Syndical du 22/09/2026 sur la convocation de Christine BOURREAU, Présidente, en date du 18 juin 2026, Au SEDRE, 340 route d'Étampes-91150 BRIERES-LES-SCELLES à 19h30	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0